

AVIS AUX CREDANCIERS.

E. H. Michel vs. Stewart Oil Company
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 100,099—Division
C—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette action et à toutes autres per-
sonnes intéressées d'avoir à décliner dans les dix
jours qui suivront la présente notification les
raisons (si elle en est ou peuvent en avoir) pour
lesquelles le dépôt de ces fonds sera fait par
John M. Knobell, boursier "dans cette
affaire, ne seront pas approuvés et ne
seront pas approuvés et les fonds distribués conformément
aux termes de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. H. L. Yarrell,
Levi E. Graham avocat.
12 sept.—12 16 21

La re Liquidation de la Woodland Dairy
Company, Limited.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la
paroisse d'Orléans. No 101,119—Division D—
Arts est par le présent donné aux credançiers de
cette affaire et à toutes autres personnes
intéressées d'avoir à décliner dans les dix
jours qui suivront la présente notification les
raisons (si elle en est ou peuvent en avoir) pour
lesquelles le dépôt de ces fonds sera fait par
John M. Windham, boursier "dans cette
affaire, ne seront pas approuvés et ne
seront pas approuvés et les fonds distribués conformément
aux termes de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. H. L. Yarrell,
Levi E. Graham avocat.
10 sept.—10 14 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Eusebe Delgado.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 96,304—Division
C—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Eusebe Delgado, boursier
"dans cette affaire, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. John Dymond Jr., avocat.
12 sept.—12 16 21

Succession de Caroline Knoche, épouse de
Robert Meier.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,304—Division
C—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par George W. Bechtel,
Hansel Bechtel et Georges C. Allain,
exécuteurs testamentaires, ne seront pas
approuvés et les fonds distribués conformément
aux termes de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. John Dymond Jr., avocat.
12 sept.—12 16 21

Succession de Charles Mack.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,685—Division
C—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Robert Mack, décédé testateur;
avie est par le présent donné à tous ceux que
ceux peut concerner d'avoir à décliner dans
les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Robert Mack, boursier
"dans cette succession, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. John Dymond Jr., avocat.
11 sept.—11 16 20

Succession de Josephine Anderson, veuve de
Cyrus S. Morris.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la
paroisse d'Orléans. No 101,710—Division
C—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Josephine Anderson, veuve de
Cyrus S. Morris, décédé testateur; avie est par le présent donné à tous ceux que
ceux peut concerner d'avoir à décliner dans
les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Cyrus S. Morris, boursier
"dans cette succession, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. John Dymond Jr., avocat.
10 sept.—10 16 20

Succession de Francis J. Quinlan.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 75,467—Division
D—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Francis J. Quinlan, boursier
"dans cette succession, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. John Dymond Jr., avocat.
10 sept.—10 16 20

Succession de Charles H. Fletcher.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,060—Division
D—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Joseph F. Fletcher, administrateur
de cette succession, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. G. G. Krenzinger,
avocat.
7 sept.—6 10 15

Succession de Mrs. Ann Lee.
OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,585—Division
D—Arts est par le présent donné aux
credançiers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à décliner
dans les dix jours qui suivront la présente
notification les raisons (si elle en est ou
peuvent en avoir) pour lesquelles le dépôt de
ces fonds sera fait par Mrs. Ann Lee, administrateur
de cette succession, ne seront pas approuvés et
les fonds distribués conformément aux termes
de l'affaire. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. G. G. Krenzinger,
avocat.
8 sept.—6 10 15

EPARGNEZ DU TEMPS
— ET DE —
L'ARGENT
En Envoyant Chercher de Suite
un Exemplaire de
L'Annuaire de Soards

DE 1912.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de
NOUVEAUX NOMS qu'en aucun autre
annuaire. Vous saurez du temps de l'argen-
t et de l'envoi en vous procurant de ce
un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Prix élevé, 77.00 ; par express, 77.50 expé-
dié au ruge du pris

— AUCHI UNE —
ANNUAIRE COMMERCIAL
Pris \$2.00, y compris l'affranchissement.
C'est un annuaire destiné à l'affranchissement
en vente, qui sera sous forme de correspondance
différente de l'annuaire de Soards.

SOARDS' DIRECTORY CO., Inc., Publishers,
201 New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE

R. H. Williams vs Dr Leon C. Williams

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la
paroisse d'Orléans. No 20,914—En vertu
d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En
vertu d'un arrêt de la Cour d'appel, daté du 27 juillet
1912, portant le numéro municipal 6030 rue Laurier,
entre la rue Stet et la ligne de Barthélémy
St. Jean, Walmer vs Charles A. Nicard

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans. No 101,423—En